

PROJET ÉDUCATIF

CODE DE VIE

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Projet éducatif

Au Collège Laval, le projet éducatif est unique et nous en sommes très fiers. Fidèle à l'esprit des Frères maristes et aux valeurs chrétiennes, notre collège se fait un devoir de donner non seulement une formation générale de qualité, mais aussi de permettre à chacun de se développer. De plus, nous mettons l'accent sur les cinq dimensions fondamentales des êtres humains, à savoir les dimensions physique, intellectuelle, sociale, morale et spirituelle.

« C'est rassurant d'avoir des professeurs qui sont là pour nous. »
Amanda, 16 ans



1. JE ME SENS BIEN.

- Accroître l'intérêt pour l'activité physique.
- Développer de saines habitudes alimentaires et d'hygiène de vie.
- Favoriser chez l'élève l'acceptation et l'affirmation de soi par la pratique de l'activité physique.
- Préparer l'élève à choisir ses activités de loisir en fonction de ses goûts, de ses intérêts et des disponibilités du milieu.

« Je suis bien dans ma peau. »
C'est la dimension physique de mon éducation.»
Joanie, 12 ans

2. J'APPRENDS.

- Améliorer la communication orale et écrite dans les langues enseignées.
- Susciter de l'intérêt pour la science et technologie.
- Développer la capacité à trouver et à traiter l'information.
- Cultiver l'intérêt pour les arts et la musique.
- Assurer le développement et l'enrichissement de la pensée autonome, rigoureuse et critique.
- Acquérir des méthodes de travail qui permettent de demeurer en formation continue.

« J'apprends avec plaisir et engouement. »
C'est la dimension intellectuelle de mon éducation.»
Benoît, 14 ans

Projet éducatif

3. JE M'ENGAGE.

- Faire vivre des expériences de fraternité, de coopération, de solidarité humaine et d'engagement social et communautaire.
- Apprendre à vivre avec les autres dans le respect, la politesse et la courtoisie en privilégiant un contexte propice au développement des relations harmonieuses entre les jeunes et les adultes.
- Promouvoir le respect de la différence, la tolérance et l'ouverture aux autres.
- S'ouvrir avec intérêt et empathie aux diverses communautés culturelles.
- Connaître les grands événements du passé afin de mieux relever les défis du 21^e siècle.
- Assurer une bonne compréhension du monde actuel dans ses dimensions culturelle, politique, économique, artistique, scientifique et technologique.

**«Je m'investis dans mon milieu.
C'est la dimension sociale de mon éducation.»**
Alexis, 16 ans

4. J'AI BONNE CONSCIENCE.

- Soutenir les élèves par des ressources humaines d'accompagnement adaptées à leur âge et à leurs besoins.
- Encourager des attitudes positives dans les diverses compétitions culturelles et sportives.
- Développer la confiance en soi, l'esprit d'initiative, la créativité, le sens des responsabilités, le sens critique, le goût de l'effort et du travail bien fait.

**«Je suis en paix avec moi-même.
C'est la dimension morale de mon éducation.»**
Laurie, 13 ans

5. JE CROIS.

- Faire connaître à l'élève l'histoire du collège à travers les valeurs et l'esprit maristes.
- Présenter les valeurs maristes comme avenues vers le développement spirituel. Ces valeurs sont la simplicité, l'esprit de famille, la solidarité, la présence, l'écoute, le pragmatisme, la créativité et l'annonce de l'évangile à la manière de Marie.
- Proposer aux élèves le sens chrétien de l'existence.
- Connaître sa religion et celle des autres.

**«J'élargis mes horizons et j'ouvre mon esprit.
C'est la dimension spirituelle de mon éducation.»**
Mathieu, 14 ans

Le code de vie

Le code de vie veut clarifier et préciser l'aspect encadrement nécessaire au respect du projet éducatif dans toutes ses dimensions.

Le code de vie est un ensemble de stratégies mises en place pour permettre l'harmonie au collège et éviter les conflits. Il repose sur les six principes suivants :

- l'élève doit respecter toutes les lois auxquelles il est assujéti en dehors du collège ;
- l'élève doit adopter des comportements assurant sa sécurité et celle des autres ;
- l'élève doit faire preuve de civisme et de respect envers autrui ;
- l'élève doit respecter l'environnement de même que le matériel et les équipements collectifs ;
- l'élève doit suivre les règles de fonctionnement du collège et répondre aux exigences du personnel ;
- l'élève doit réaliser toutes les tâches requises pour favoriser sa réussite et accomplir celles-ci dans un climat respectueux des autres élèves.

Dans le respect de ces principes, voici les devoirs et les obligations d'un élève du collège :

Envers le collège, l'élève

- s'engage à respecter le caractère confessionnel de l'établissement ;
- s'engage à vivre le projet éducatif du collège ;
- s'engage à contribuer, selon ses aptitudes et son âge, à améliorer le milieu de vie du collège ;
- s'engage à contribuer par ses paroles et ses actes à la conservation et à la propagation de la bonne réputation du collège ;
- évite la critique négative. Il fait des suggestions positives pour améliorer ce qu'il n'aime pas.



Envers le personnel du collège, ses pairs et lui-même, l'élève

- contribue au climat de bonne entente et d'unité avec ses enseignants et ses pairs et il participe aux activités du collège et de son regroupement;
- emploie un langage poli et respectueux en s'adressant à ses pairs et aux adultes. Le vouvoiement est de rigueur lorsqu'on s'adresse à un éducateur;
- circule calmement dans les corridors, les escaliers, la cafétéria et les salles;
- respecte le matériel des autres. Il évite les bris et le vol;
- se fait un plaisir de rendre service;
- félicite et remercie ses éducateurs, ses pairs en temps et lieu;
- respecte la langue d'enseignement, communique en français dans toutes ses conversations et il utilise un langage approprié.

Envers l'environnement, l'élève

- adopte, au quotidien, des comportements visant à protéger l'environnement;
- recycle en utilisant les bacs de recyclage mis à sa disposition;
- évite le gaspillage;
- veille à la conservation du matériel et des lieux mis à sa disposition;
- garde son collège propre.

Dans la poursuite de ses études, l'élève

- s'engage activement dans sa formation;
- se distingue par son assiduité au collège, sa ponctualité aux cours et son esprit de travail;
- améliore ses méthodes de travail en se conformant aux consignes et aux suggestions d'étude, de recherche, de lecture et de présentation des travaux;
- assure une participation active à ses cours: attention aux explications, travail assidu, études régulières, devoirs bien rédigés, complets et remis au moment fixé;
- manifeste de l'honnêteté dans la rédaction de ses devoirs, de ses travaux et de ses examens;
- conserve ses volumes, ses cahiers et autres articles propres;
- apprend à planifier son temps, il note fidèlement les devoirs, les travaux et les leçons dans son agenda. S'il est absent du collège, il prend les mesures nécessaires pour rattraper son retard.

Le code de vie demeure en application lors des sorties, des activités de niveau ou des activités parascolaires ainsi que lors des déplacements à l'aller et au retour du collège.

Les règlements proprement dits sont un élément indispensable pour assurer le respect du code de vie. Une version complète des règlements est déposée sur le Pluriportail.

Les règles de **fonctionnement**

1. **Absences**

Les parents (tuteurs) doivent aviser, avant le début des cours, la personne responsable des absences, soit par courriel dans Pluriportail (Absences) ou par téléphone à partir de 7h au 450-661-7715, poste 122.

2. **Affichage et publication**

Toute affiche dans les locaux publics ou toute publication diffusée à l'intérieur du collège doit être approuvée par la direction. Les affiches approuvées peuvent être exposées dans les salles de récréation ou sur les tableaux d'affichage prévus à cet effet.

3. **Ascenseur**

Un élève incapable d'utiliser les escaliers peut prendre l'ascenseur. Il doit se munir d'une clé aux premiers soins. Si nécessaire, un seul élève peut l'accompagner.

4. **Autos**

L'élève qui utilise une auto doit la stationner sur le terrain situé devant le collège (entrée des élèves). Durant les récréations ou en d'autres temps, les élèves ne doivent pas séjourner dans les autos ni sur le terrain de stationnement. L'élève doit obtenir un permis de stationnement au bureau des surveillants.

5. **Cafétéria**

Tous les repas se prennent à la cafétéria. Il est possible d'effectuer une mise de fonds sur la carte étudiante applicable au service de la cafétéria.

6. **Casiers**

6.1 Le Collège Laval fournit un grand casier dans la salle de récréation et un casier à livres aux étages ou dans les salles de récréation.

6.2 Chaque élève doit se munir d'un cadenas à numéros pour chacun de ses casiers. Ces cadenas doivent être achetés au Collège Laval. L'élève doit apposer un cadenas sur le casier qu'il utilise dans le vestiaire du complexe sportif lors des périodes de sport et d'éducation physique ou pour toutes autres activités.

6.3 La direction du collège peut ouvrir le ou les casiers en tout temps pour s'assurer du respect des règlements.

7. **Collecte de fonds**

Tout commerce est interdit dans et sur les terrains du collège. Seules les campagnes de financement des Maraudeurs et de la Fondation Marcellin-Champagnat sont autorisées.

N. B. : Toute autre sollicitation ou vente doit être autorisée par le comité de direction.

8. Dossier de comportement

- 8.1** Au début de l'année scolaire, l'élève possède 15 points à son dossier.
- 8.2** L'élève qui déroge aux exigences du collège peut perdre jusqu'à 15 points. La perte de points est réservée à la direction.
Une perte de 15 points entraîne un renvoi.
- 8.3** Lorsqu'il ne reste que 5 points au dossier, l'élève est suspendu temporairement chez lui pendant un temps déterminé par le directeur du niveau concerné. Les parents (tuteurs) sont alors convoqués pour discuter du cas de leur enfant. Lorsqu'un élève n'a plus aucun point à son dossier, il est retourné chez lui en attendant que le comité de direction se prononce sur son renvoi définitif. Les parents sont avisés de la situation par la direction des services pédagogiques.
- 8.4** Un élève ayant moins de 5 points dans son dossier de comportement, à la fin de l'année scolaire, fera l'objet d'un retour conditionnel. Un dossier à « 0 » entraîne automatiquement un renvoi.
- 8.5** Le parent est avisé par écrit de toute modification au dossier de comportement.
- 8.6** Un élève qui refuse de se soumettre aux exigences du collège peut être suspendu en tout temps.

9. Fin des cours

En temps normal, les élèves doivent quitter le collège à la fin de leurs cours réguliers. S'ils veulent y demeurer, ils doivent séjourner dans un lieu autorisé soit : la cafétéria, la bibliothèque, les laboratoires informatiques ou les sites d'activités parascolaires.

10. Objets personnels

Il est très important pour les parents de voir à ce que les objets que leur enfant apporte au collège soient clairement identifiés.

En tout temps, le collège ne se tient pas responsable des objets perdus, volés ou laissés sur place.

11. Sorties

Un élève qui doit s'absenter du collège durant les heures de classe doit présenter à son directeur de niveau ou au bureau des absences un écrit rédigé par ses parents motivant cette sortie. S'il le juge à propos, son directeur adjoint lui remettra un billet autorisant cette absence, mais l'entière responsabilité d'une absence est laissée aux parents et à l'élève. En quittant le collège, il doit laisser son billet à la sortie des élèves et le duplicata au bureau des absences. Avant son départ, il rencontre les enseignants concernés pour prévoir les travaux et les examens.

12. Transport des livres

Les élèves devront utiliser un sac à dos ou un sac d'école pour transporter leurs effets scolaires et le déposer dans le casier en dehors des périodes de cours.